



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 8968

Texte de la question

M. Bernard Outin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés des associations de consommateurs. Les associations de consommateurs jouent un rôle fondamental en matière économique et sociale d'éducation et de prévention et de protection des consommateurs les plus fragiles, elles veillent au respect des réglementations, aident au règlement des litiges. Elles font face à la complexité grandissante des produits et des services et à l'application de la nouvelle réglementation européenne. Elles souhaitent une prise en compte d'une clause sociale et d'une clause environnementale dans la consommation. Elles veulent jouer un rôle dans l'économie soumise aux lois du marché, régulée seulement à travers la concurrence. Pour ces raisons, mais aussi de cohésion sociale, le conseil départemental des associations familiales laïques de la Loire demande que les pouvoirs publics donnent aux consommateurs les moyens de faire face à leur fonction. Il demande que le financement des mouvements de consommateurs ne dépende pas de subventions instables, et propose l'instauration d'une taxe parafiscale, ou l'affectation d'une partie d'une taxe parafiscale qui compléterait la subvention de l'Etat. Il souhaiterait connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le financement des associations de consommateurs par l'Etat est motivé par le soutien des missions d'intérêt général que celles-ci assurent, à savoir la représentation des intérêts des consommateurs dans le cadre de la concertation avec les partenaires économiques et le conseil aux consommateurs individuels sous forme d'accueil, d'information et d'aide au règlement des litiges. Le Gouvernement, conscient des attentes des consommateurs à l'égard des services de proximité développés par les associations de consommateurs, appuie les actions que celles-ci produisent sur le terrain et encourage, en particulier, les projets associant plusieurs structures de consommation ou les partenariats avec les collectivités locales. La recherche de synergies doit, en effet, accroître l'impact des actions menées, tout en garantissant la maîtrise des dépenses publiques, et renforcer ainsi le dynamisme du mouvement consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Outin](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8968

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 251

Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2696